

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330
EN DATE DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle associative de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle GIRAUD, Maire, d'après convocation du 27 mars 2023.

Présents : Mme GIRAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. Jean-Claude ALLEIN et Michel Jean RIGUET, Adjoint, Mmes FOUCHER Mélanie, GENTIL DESCARRIERES Catherine et POUPARD Nadège, MM. BELOT Thierry, BILLARD Eric et HANOCQ Henri, Conseillers Municipaux

Mme Christelle BERTHELOT, Secrétaire

Absente excusée : Mme FRASER (Pouvoir à Mme GENTIL DESCARRIERES)

Secrétaire de séance : Mr RIGUET

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2023.

1°) ATTRIBUTION ADRESSE AU LIEU-DIT L'EFFORT

Mme le Maire fait part de la demande de Mr Gadoud pour l'attribution d'une adresse concernant le bâti qu'il reprend à Mr Chatin mais avec une entrée sur le chemin du haut.

Mme le Maire indique qu'après recherche au niveau de l'attribution des noms pour les voies communales, faite il y a quelques années, ce chemin s'appelle le Chemin de l'Achenaud.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le n° 3 pour cette demande et charge Mme le Maire de faire le nécessaire sur ce dossier.

2°) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

La présentation des comptes de 2022 par Mme Berthelot fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	+	81 921,95 €
Section d'investissement :	+	95 650,69 €

Mme le Maire étant sortie, Mr Hanocq prenant la présidence, l'ensemble des membres présents et représentés vote le CA et le CG, à l'unanimité.

3°) AFFECTATION DES RESULTATS

Compte tenu des résultats 2022 ainsi que des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le Conseil Municipal prévoit une affectation de 159 423,80 € à prévoir au compte 1068 du BP 2023.

4°) VOTE DES TAXES

Mme le Maire fait part des taux de TF bâti et non bâti de 2022 et indique qu'il est nécessaire de voter, cette année, le taux de TH pour les résidences secondaires et autres bâtis taxés.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des 3 taxes, sachant que les bases vont considérablement augmenter cette année.

Les taux seront donc les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 36,16 %
- Taxe foncière sur le bon bâti : 46,29 %
- Taxe d'Habitation : 8,79 % (ce taux étant celui existant avant la suppression de la TH sur les résidences principales).

5°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF

La présentation des prévisions budgétaires par Mme Berthelot, fait ressortir les montants suivants :

Section de fonctionnement :	577 648,35 €
Section d'investissement :	368 391,94 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représenté, le budget primitif 2023 tel que présenté.

6°) QUESTIONS DIVERSES

Entretien chemins de randonnée

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, Mme le Maire indique que la participation au Comité départemental de randonnée est prévue pour qu'ils puissent assurer l'entretien du balisage des chemins de randonnée sur notre territoire. Mme Foucher demande que la participation ne soit versée que si cet entretien est fait car certains poteaux sont en mauvais état et nécessitent d'être changés. Un mail sera envoyé à leurs services à ce sujet.

Subvention amendes de police

Mme le Maire fait part du courrier reçu du Département concernant les opérations éligibles cette année dans le cadre de cette subvention. Pour le moment, pas de besoin particulier.

La séance est levée à 22h10.